



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON**

PREAVIS N° 01/2018

**CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 150'000.00
POUR LE REMPLACEMENT DE LA BALAYEUSE DU
SERVICE DE LA VOIRIE**

2018



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La balayeuse actuelle du Service de la voirie a été mise en circulation en 2001. Elle a parcouru à ce jour 12'624 km et compte 2'426 heures de marche et 1'351 heures de balayage.



Cela dit, vu son âge, ce véhicule commence à donner des signes de fatigue et c'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement du parc des machines, la Municipalité a décidé de vous proposer son remplacement.

Depuis la fusion, vu la taille de la Commune d'Oron et la surface des routes et chemins que le Service de la voirie doit entretenir, l'achat d'une nouvelle balayeuse est justifié.

Demande de crédit :

Sur la base des offres en présence et en tenant compte de la reprise de l'ancienne machine, le crédit nécessaire serait de **CHF 150'000.00.**

Financement :

Le montant de cet investissement sera, dans les limites de ses possibilités, pris en charge par la caisse communale. Par la suite, si nécessaire, celui-ci sera relayé au moyen d'un emprunt qui sera contracté aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement devrait être amorti sur 10 ans au maximum dès l'exercice qui suivra l'achat de la balayeuse.





Conclusion :

Au vu de ce qui précède, étant convaincus qu'il est nécessaire de doter le Service de la voirie de véhicules adéquats et fiables, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal d'Oron,

vu le préavis n° 01/2018 de la Municipalité du 31 janvier 2018 ;
entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

D E C I D E

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 150'000.00 TTC pour le remplacement de la balayeuse ;**
2. **de l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;**
3. **de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.**

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2018

Délégués de la Municipalité : M. Daniel Sonnay, Municipal (technique)
M. Philippe Modoux, Syndic (finances)

